



# APPEL À CANDIDATURES

*Poste à pourvoir en interne et externe*

## Technicien chargé des voiries et réseaux divers

Le Maire de la Commune de Rémire-Montjoly recrute par voie contractuelle ou statutaire, un technicien chargé des voiries et réseaux divers, pour sa Direction de la Construction des Aménagements Publics (DCAP), selon les descriptifs de poste joint.

Les lettres de motivation accompagnées d'un curriculum vitae, sont adressées à Monsieur le Maire de la ville de Rémire-Montjoly par courrier électronique, et au plus tard le **05 août 2022**, à :  
[service.rh@remiremontjoly.fr](mailto:service.rh@remiremontjoly.fr)

<p><b>COMMUNE DE REMIRE-MONTJOLY</b></p> 	<p align="center"><b>FICHE DE POSTE</b></p> <p>Intitulé de poste :</p> <p align="center"><b>Technicien chargé des voiries et réseaux divers</b></p>	<p><b><u>Rattachement hiérarchique :</u></b></p> <p align="center">DCAP</p> <p align="center">(Direction de la Construction et des Aménagements Publics)</p>
<p><b><u>Nom et Prénom</u></b></p>	<p><b><u>Grade :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technicien territorial</li> </ul> <p><b><u>Catégorie : B</u></b></p>	<p><b><u>Relations fonctionnelles :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relations avec les autres agents</li> <li>• Relations fréquentes avec le personnel de Direction</li> <li>• Relations avec les entreprises</li> <li>• Relations éventuelles avec la population</li> </ul>
<p><b><u>Mise à jour :</u></b> Juillet 2022</p>		

#### DEFINITION DE L'EMPLOI

Coordonne et gère l'exécution de chantiers de travaux neufs ou d'entretien, à partir d'un dossier technique et de différents outils et moyens. Assure la responsabilité technique, administrative et budgétaire d'un ou de plusieurs chantiers, jusqu'à la garantie de parfait achèvement des travaux. Anticipe les actions à conduire pour garantir la pérennité du patrimoine, la sécurité, l'hygiène et le confort des usagers.

#### MISSIONS PRINCIPALES

- Aisance rédactionnelle : rédiger et organiser tous types de documents opérationnels courants, en maîtrisant les règles d'orthographe et de grammaire
- Respecter les procédures d'organisation : risque pénal, réglementation d'intervention sur les routes en circulation signalisation (code de voirie)
- Rédaction arrêté de circulation et de permission de voirie
- Estimation des coûts des ouvrages et vérification de la faisabilité économique et financière du projet
- Contrôle et évaluation des travaux, contrôle des pièces relatives à l'exécution du chantier et élaboration du dossier de récolement de l'aménagement réalisé
- Contrôle et vérification de la signalisation et du respect des clauses de prévention et de sécurité sur les chantiers

## CONDITIONS D'EXERCICE

<b>Temps de travail</b>	1607 heures annuelles
<b>Contraintes particulières</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Travail en bureau et en extérieur</li><li>• Aléas climatiques (pluie, inondations, ...)</li><li>• Horaires décalées en fonction des chantiers</li><li>• Déplacements fréquents</li></ul>
<b>DIPLOMES ET EXPERIENCE PROFESSIONNELLE REQUIS</b>	
<b>Diplômes ou titres équivalents Permis B</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Brevet de technicien supérieur au minimum</li><li>• Permis B</li></ul>
<b>Expérience</b>	Au minimum une année dans le domaine.

L'agent peut être amené, de manière ponctuelle, à effectuer d'autres missions relevant de son cadre d'emplois, par nécessité de service.

Rémire-Montjoly, le

L'agent	Le responsable hiérarchique	Le Maire
---------	-----------------------------	----------